



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Répartition des migrants sur le territoire national

Question écrite n° 18553

Texte de la question

M. Thierry Frappé attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur et des outre-mer sur les fractures au sein des petits villages accueillants des migrants. En effet, M. le député souhaite attirer l'attention de M. le ministre sur ce sujet si important et si épineux. De nombreuses communes, souvent petites, se voient attribuer des migrants suite au choix du Gouvernement portant sur la répartition des migrants sur le territoire national. Cette attribution engendre des tensions si ce n'est des fractures au sein de ces petites communes. En effet, nombre d'entre elles ne possèdent pas les infrastructures suffisantes pour organiser un accueil convenable et engageant, *in fine*, la responsabilité du maire. Il lui demande si le Gouvernement souhaite revenir sur cette répartition des migrants sur le territoire national.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Frappé](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (10^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18553

Rubrique : Étrangers

Ministère interrogé : [Intérieur et outre-mer](#)

Ministère attributaire : [Intérieur et outre-mer](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [11 juin 2024](#), page 4653

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)